

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 septembre 2022
17 h**

**Séance tenue le jeudi 22 septembre 2022
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku en tant représentante de la Ville de Côte-Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, M. Pierre Matuszewski en tant que représentant du Village de Senneville, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Alain Vaillancourt

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito ~ Greffier adjoint
Mme Gaëlle Dieudonné ~ Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose une réponse à une question écrite reçue par le greffier.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet fait la lecture des cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Georges Ainmelk	M. Benoît Dorais	<p>Bonjour M. Dorais,</p> <p>Lorsque l'on consulte la carte du réseau MTLWIFI, on remarque qu'il n'y a aucune borne MTLWIFI Extérieure dans le Sud-Ouest, comme ailleurs à Montréal: https://ville.montreal.qc.ca/cartemtlwifi/ —Pourquoi n'y a-t-il pas de bornes extérieures dans les parcs ou dans des espaces à ciel ouvert dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme ailleurs à Montréal ? Merci, Bonne Journée Georges Ainmelk indibandou@gmail.com 514 567-8251</p>
France Poulin	M. Alex Norris	<p>Suite à un changement des règles de fonctionnement des séances du conseil de l'arrondissement Outremont, Mme Patreau de Projet Montréal a accusé le Maire Desbois de, et je cite, faire preuve d'un patriarcat d'un autre siècle. Mme Plourde et M Norris, vous avez appuyé ces propos et refuser de vous en dissocier. Pourtant, au même moment, M Lessard Blais, Maire de MHM, proposait des modifications à son règlement des séances de son conseil qui sont quasi identiques, bien que en peu plus restrictives. Est-ce que vous considérez également que M Lessard Blais fait preuve d'un patriarcat d'un autre siècle?</p>
Philippe Gravel	M. Alex Norris	<p>A quoi sert le code d'éthique des élus si les élus de Projet Montréal peuvent l'enfreindre sans pour autant en subir de conséquences ou même de remontrances.</p>
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Canada is trailing behind other wealthy countries when it comes to cutting carbon emissions. According to the graph in a document that I have submitted to you by e-mail to the council presidency, Canada's total per-capita carbon footprint by country and sector is three time (3X) the average of the world's carbon emitters.</p> <p>As you have been aware of this since the 5th of Nov, 2018 Climate Emergency Declaration, why haven't you brought Montreal's total per-capita carbon footprint into line with the average of the world's carbon emitters? Would you please mention the documents that I have sent?</p>
Susan Hawker	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Besoin urgent d'un écocentre dans l'Ouest-de-l'Île</p> <p>L'extrémité ouest de l'île de Montréal n'a pas facilement accès à un écocentre. Il y a environ 200 000 personnes dans les communautés de l'Ouest-de-l'Île qui sont mal desservies par le réseau actuel d'écocentres. Afin d'inciter davantage de citoyen.nes à fréquenter régulièrement un écocentre, d'augmenter leur recyclage et de réduire la quantité de matières allant à l'enfouissement, un écocentre facilement accessible est nécessaire. Nous demandons au conseil d'agglomération d'implanter au moins un écocentre dans la partie ouest de l'île.</p>

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 25.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0539

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération 22 septembre 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance et en y ajoutant le point 7.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0540

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2022 à 17 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 septembre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG22 0541

Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG22 0542

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la onzième année d'activité (2021) - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la onzième année d'activité (2021) - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG22 0543

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

07.01 1228788001

CG22 0544

Dépôt de la résolution 220722 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 220722 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval, et le conseil en prend acte.

07.02

CG22 0545

Dépôt de la résolution 2022-220 du conseil municipal de la Ville de Hampstead demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 2022-220 du conseil municipal de la Ville de Hampstead demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval, et le conseil en prend acte.

07.03

CG22 0546

Dépôt de la résolution 20220829-004 de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, appuyant la demande de la Cité de Dorval pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité de certaines terres fédérales incluant le Golf Dorval

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 20220829-004 de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, appuyant la demande de la Cité de Dorval pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité de certaines terres fédérales incluant le Golf Dorval, et le conseil en prend acte.

07.04

CG22 0547

Dépôt du calendrier modifié des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération 2022

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le calendrier modifié des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération 2022, et le conseil en prend acte.

07.05 1220310001

CG22 0548

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2023, et le conseil en prend acte.

07.06 1220310002

CG22 0549

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2022 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2022 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.07

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0550

Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1439;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19214;
- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les munitions MMP inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227026003

CG22 0551

Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1440;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, soit pour une somme maximale de 740 439 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-00005;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 \$;
- 3- de procéder une évaluation de rendement de Rampart International corp.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, selon le calendrier des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227026004

CG22 0552

Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers - Dépense totale de 971 045,28 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 809 204,40 \$ + contingences : 161 840,88 \$) - Appel d'offres public 22-19295 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1433;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 911 Pro inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur véhicules légers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 204,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19295;
- 2- d'autoriser une dépense de 161 840,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 911 Pro inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1225382025

CG22 0553

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 172 193,90 \$ + contingences : 34 438,78 \$) - Avis d'intention 22-19363

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1434;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc., pour la fourniture de deux tracteurs 100 % électrique, pour une somme maximale de 172 193,90 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-19363;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 438,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1225382021

CG22 0554

Accorder un contrat à la firme Transit Trailer ltée pour six semi-remorques trois essieux de type hybride à benne basculante - Dépense totale de 852 654,60 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 710 545,50 \$ + contingences : 142 109,10 \$) - Appel d'offres public 22-19378 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1436;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Transit Trailer Limited, plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture de six semi-remorques, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19378;
- 2- d'autoriser une dépense de 142 109,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Transit Trailer Limited;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1228528001

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0555

Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 \$ à 16 800 000 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1442;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un montant de 7 800 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 \$ à 16 800 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1220206003

CG22 0556

Accorder quatre contrats à Baulne inc. et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 095 140,80 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 4 631 946,18 \$ + contingences : 463 194,62 \$) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1143;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 32 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Opsis gestion d'infrastructures inc.	LOT #1	768 560,83 \$
Baulne inc.	LOT #2	1 294 781,76 \$
Baulne inc.	LOT #3	968 451,67 \$
Baulne inc.	LOT #5	1 600 151,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc. et d'Opsis gestion d'infrastructures inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227157012

CG22 0557

Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1445;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 052 021,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19456;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229628001

CG22 0558

Conclure trois ententes-cadres éco-responsables pour trois lots en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux prochaines années, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois pour l'acquisition de mobiliers - Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 \$, taxes et contingences incluses, postes de travail, cabines & rangements - Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat : 1 143 583,20 \$ + contingences : 228 716,64 \$); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 \$, taxes et contingences incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 \$ + contingences : 97 781,41 \$); Lot 3 pour un montant de 247 646,50 \$ taxes et contingences incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat : 206 372,08 \$ + contingences : 41 274,42 \$) - Appel d'offres public 22-19276 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1446;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier de bureau pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19276;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unique mobilier de bureau	Postes de travail, cabines et rangements - Lot 1	1 143 584,35 \$
Groupe ameublement focus inc.	Fauteuils - Lot 2	488 907,04 \$
Groupe ameublement focus inc.	Tables - Lot 3	206 372,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 367 772,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 228 716,64 \$, Lot 2 : 97 781,41 \$ et Lot 3 : 41 274,42 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.);
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets du programme d'optimisation des espaces selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227248001

CG22 0559

Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 1 082 232,08 \$ + contingences : 216 446,42 \$ + incidences : 54 111,60 \$) - Appel d'offres public IMM-15480 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1447;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Poulin & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore à Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 232,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15480;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 446,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 111,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulin & Bureau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1228668001

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0560

Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1449;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1228009013

CG22 0561

Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense totale de 898 713,59 \$ à 990 693,59 \$, taxes, incidences et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1450;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 713,59 \$ à 990 693,59 \$, taxes, incidences et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 210 818,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1227574001

CG22 0562

Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 \$ à 2 212 769,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1452;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (s.e.n.c) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi le montant du contrat de 2 159 763,06 \$ à 2 212 769,15 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1226365001

CG22 0563

Approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard, dans le cadre du projet d'Entente et des deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1456;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1220222003

CG22 0564

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 \$, excluant les taxes / Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1460;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureau, des locaux d'une superficie de 290,25 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2022, moyennant un loyer total de 2 750 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1226025009

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0565

Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1461;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 227,40 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains pour l'année 2022-2023 pour une période d'un an, se terminant le 1^{er} juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229196002

CG22 0566

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1468;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, Coopérative d'habitation, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, pour la propriété située au 1361, boul. Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 193 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 276,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219245005

CG22 0567

Entériner une dépense de 3 115 822,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1467;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 115 822,50 \$, taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227211009

CG22 0568

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la ministre de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers et de six postes civils pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1511;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Montréal pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre de l'implantation de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, entre la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 \$;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente de versement de la subvention;
- 5- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers et de six postes civils pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025;
- 6- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1222610003

CG22 0569

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximum de 1 500 000 \$ à Startup Montréal afin de réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver un projet de convention financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1513;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 \$ à Fondation Montréal inc. de demain (opérant sous le nom de Startup Montréal) pour réaliser son plan stratégique 2022-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227952003

À 17 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0570

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1504;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19343;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Constellio inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1229563002

CG22 0571**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres avec GLT+ inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une durée de 60 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montants estimés des ententes : Lot 1 - 3 049 240,48 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 541 033,73 \$ + contingences : 508 206,75 \$), Lot 2 - 2 728 770,66 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 273 975,55 \$ + contingences : 454 795,11 \$) et Lot 3 - 1 166 653,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 972 211,35 \$ + contingences: 194 442,27 \$) - Appel d'offres public 22-19308 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1505;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec GLT+ inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI), d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19308;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 1	2 541 033,73 \$
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 2	2 273 975,55 \$
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 3	972 211,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 1 157 444,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences (Lot 1 : 508 206,75 \$, Lot 2 : 454 795,11 et Lot 3 : 194 442,27 \$);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228516002

CG22 0572**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale de 9 100 101,08 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 8 272 819,17 \$ + contingences : 827 281,91 \$) - Appel d'offres public 22-19351 (4 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1507;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA + s.e.n.c., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en gestion de projet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 272 819,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19351;
- 3- d'autoriser une dépense de 827 281,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + s.e.n.c.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227482019

CG22 0573**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 2 223 653,82 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 \$ / Avis d'intention 22-00004

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1499;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, de gré à gré, d'une durée de 60 mois, par laquelle Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville, l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, pour une somme maximale de 2 223 653,82 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 \$ selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement du fournisseur Axon Public Safety Canada;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, selon le calendrier de comblement des besoins.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227026005

CG22 0574

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 22 932 992,15 \$, taxes incluses (contrat : 16 863 086,27 \$ + contingences : 2 461 899,93 \$ + incidences : 3 608 005,94 \$) - Appel d'offres public 459610 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1502;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 863 086,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459610;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 461 899,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 608 005,94 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227231057

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0575

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximal de 1 890 000 \$ pour une période de trois ans dont 1 350 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 \$ à La Piscine afin de réaliser des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver des projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1514;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 1 890 000 \$ sur trois ans dont 1 350 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 \$ à La Piscine, pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance »;
- 2- d'approuver les projets de conventions de contributions financières entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1227019003

CG22 0576

Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption lequel est connu et désigné comme une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1518;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 23 235 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, située à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard de l'Assomption et de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, pour une somme totale de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1229245008

CG22 0577

Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 \$, plus les taxes applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1517;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal un terrain vacant, constitué du lot 6 254 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'infrastructure routière dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, ayant front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 2 456 212 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1227723005

CG22 0578

Résilier le contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2022 par sa résolution CE22 1539;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat à Ricova (CG17 0486);
- 2- de déléguer au directeur du Service de l'environnement la décision de déterminer la date de la résiliation du contrat à Ricova, dans le meilleur des intérêts de la Ville, pour autant que la date de résiliation qu'il déterminera soit avant le 14 novembre 2022;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer tout document et à poser tout geste utile et nécessaire dans le but que la résiliation du contrat à Ricova soit effective avant le 14 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1222621001

À 17 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0579

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1470;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024;
- 2- de mandater l'ensemble des services municipaux pour la réalisation des actions les concernant dans ce Plan d'action;
- 3- de mandater la Direction de la mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227463001

CG22 0580**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social**

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1534;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 293 552	1 338 832	1 380 819	1 380 930	1 381 598	1 381 820
1 381 868	1 423 803	1 436 053	5 380 924	1 515 663	1 573 350
1 667 668	1 729 416	1 741 050	1 851 334	1 879 184	1 879 251
1 880 796	1 938 659	2 167 427	2 167 490	2 212 342	2 242 426
2 281 148	2 332 918	2 335 192	2 536 021	2 649 234	2 784 238
2 925 346	3 456 363	4 140 628	4 140 853	4 141 027	4 141 147
4 141 194	4 221 003	6 085 617	1 064 542	1 064 556	1 180 704
1 182 005	1 192 160	1 202 500	1 202 578	1 202 591	1 423 789
1 425 174	1 425 188	1 425 191	1 565 305	1 565 327	1 566 614
1 566 621	1 566 651	1 566 801	1 669 299	1 729 230	1 868 154
1 885 035	1 885 066	2 161 315	2 161 344	2 161 358	2 161 385
2 161 631	2 161 641	2 161 650	2 161 682	2 161 686	2 161 699
2 161 765	2 161 786	2 161 816	2 161 986	2 162 131	2 340 047
2 649 154	2 649 172	2 649 232			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1228018001

CG22 0581**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1224750001

CG22 0582

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 \$ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1227952002

CG22 0583

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1228018003

À 17 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0584

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0522;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0522;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1288;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1228812001

Règlement RCG 19-004-2

CG22 0585

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0523;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0523;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1292;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000\$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1223878002

Règlement RCG 22-030

CG22 0586

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0524;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0524;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1286;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1224334010

Règlement RCG 22-017-1

CG22 0587

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0525;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0525;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1289;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1229443004

Règlement RCG 13-005-7

CG22 0588

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0526;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0526;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1294;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1227796006

Règlement RCG 20-005-3

À 17 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0589

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0527;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0527;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1300;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1226924002

Règlement RCG 22-031

CG22 0590

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0528;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 août 2022 par sa résolution CG22 0528;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022, par sa résolution CE22 1392;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1220025007

Règlement RCG 09-023-15

CG22 0591

Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de trois ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1487;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Réseau Intersection pour une durée de trois ans, soit du 23 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2025;
- 2- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1225326003

CG22 0592

Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1523;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO) pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1227999008

CG22 0593**Motion - Demande au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau et de protéger les papillons monarques**

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres sont situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu qu'au printemps 2022, l'Aéroport de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, incluant le Champ des monarques, au nord de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi ces terres font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé en tant que parc urbain national;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent ;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs conseils de l'agglomération qui ont adopté depuis juillet 2022 des résolutions demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la ville de Montréal et la Cité de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval; des résolutions ont été adoptées entre autres, par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que la Cité de Dorval, et les villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Sainte-Anne-de-Bellevue;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie qui desservent toute la population de l'agglomération jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par tous les citoyens de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par M. Marc Doret

appuyé par

Mme Valérie Plante
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Émilie Thuillier
Mme Magda Popeanu
Mme Maja Vodanovic
M. Robert Beaudry
Mme Sophie Mauzerolle
M. Alex Norris
M. Sterling Downey
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Puzé
M. Pierre Lessard-Blais
M. Beny Masella
Mme Heidi Ektvedt
M. Georges Bourelle
M. Alex Bottausci
M. Jeremy Levi
M. Michel Gibson
Mme Anne St-Laurent
M. Peter Malouf
M. Tim Thomas
Mme Paola Hawa
Mme Christina M. Smith

Et résolu :

- 1- que l'agglomération de Montréal :
 - demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
 - enjoigne le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Cité de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés;
 - enjoigne l'aéroport de Montréal (ADM) à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des monarques », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
 - enjoigne tous les conseils et élus des villes membres de l'Agglomération de Montréal d'exercer une pression sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel des papillons monarques et des nombreuses autres espèces qui cohabitent;
 - appuie les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;
- 2- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbault ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Un débat s'engage.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à M. Marc Doret, pour la présentation de la motion.

M. Doret propose au conseil d'agglomération d'appuyer cette motion. Il mentionne, entre autres, que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a entériné, aujourd'hui, une modification au Règlement de contrôle intérimaire pour intégrer trois secteurs additionnels du grand Montréal, ce qui représente un potentiel de reconversion d'espaces verts.

M. Marc Doret termine en remerciant le conseil d'agglomération et le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal pour leur soutien dans la présentation de cette motion.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie M. Marc Doret et cède la parole à Mme Dida Berku.

Mme Berku affirme notamment qu'elle appuie cette motion en lien avec le fait que la Ville de Côte-Saint-Luc a été la première ville à adopter une résolution à ce sujet. Elle déclare que ce geste a été suivi par 14 autres villes et arrondissements et qu'elle souhaite que les résolutions à cet effet soient déposées au conseil d'agglomération d'aujourd'hui.

Mme Dida Berku dépose les documents suivants :

- Résolution de la Ville de Côte Saint-Luc
- Résolution de l'arrondissement de Saint-Laurent
- Résolution de la Ville de Dorval
- Résolution de la Ville de Pointe-Claire
- Résolution de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Résolution de la Ville de Montréal
- Résolution de la Ville de Hampstead
- Résolution de la Ville de Baie d'Urfé
- Résolution de la Ville de Montréal Est
- Résolution de la Ville de Montréal Ouest
- Résolution de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-de-Grâce
- Résolution de l'arrondissement de Saint-Léonard
- Résolution de l'arrondissement de L'Île–Bizard-Sainte-Genève

Pour conclure, Mme Berku demande aux membres du conseil d'appuyer cette motion, sachant que la décision relève du gouvernement fédéral et que les députés doivent mettre cet enjeu en priorité.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie Mme Dida Berku et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante demande que les représentants-es de la Ville de Montréal soient ajoutés-es à titre d'appuyeurs-es à cette motion. Elle se réjouit notamment de la présentation de cette motion qui est un sujet qui nous concerne tous. La mairesse de Montréal souligne que pour soutenir la préservation des espaces verts, il faut faire preuve de courage et de volonté politique. Elle est d'avis qu'il vaut mieux préserver les espaces verts que de les acheter à prix fort.

Pour terminer, elle mentionne qu'à titre de présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, elle a mis en priorité ce dossier et qu'effectivement, comme l'a dit Mme Dida Berku, les députés du gouvernement provincial et fédéral doivent aider à préserver la biodiversité et les grands espaces verts.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et confirme à tous les membres présents de l'agglomération que leurs noms seront également ajoutés à titre d'appuyeurs-es à la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 17 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes présentes ainsi que les membres du conseil d'agglomération pour leur précieuse collaboration. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 27 octobre prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
Greffier adjoint

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE